PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Commune de VIC-LE-COMTE

Echelle : 1:7600

Version arrêtée du 31 août 2023

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Clermont côté sud

CITADIA EVEN CONSEIL

Limite du zonage du PLUi

- A : Zone agricole
- Ap : Zone agricole protégée
- Apv : Zone agricole photovoltaïque
- N : Zone naturelle générale
- Np : Zone naturelle protégée
- Npf : Zone naturelle à vocation de jardins potagers et/ou d'agréments
- Nl1 : Zone naturelle à vocation de loisirs (constructibilité limitée)
- 1AUG : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- 2AUh : Zone à urbaniser à long terme habitat
- 2AUt : Zone à urbaniser à long terme renouvellement
- Aa : Zone agricole d'activité
- UAa : Zone urbaine d'activités artisanales
- UAi : Zone urbaine d'activité économique
- UAm : Zone urbaine réservée à une « mixité » des activités contrainte par son caractère inondable
- UAt : Zone urbaine d'activités touristiques
- UCa : Zone urbaine de centre bourg, hauteur de 12m
- UCb : Zone urbaine de centre bourg, hauteur de 9m
- UE : Zone d'équipement
- UGa2 : Zone urbaine résidentielle continue ou semi-continue - 40% d'emprise au sol max
- UGa3 : Zone urbaine résidentielle continue ou semi-continue - 30% d'emprise au sol max
- UGb3 : Zone urbaine résidentielle continue ou semi-continue - 30% d'emprise au sol max
- UGm : Zone urbaine résidentielle discontinue - 20% d'emprise au sol max
- UGt7 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 10% d'emprise au sol max

Protection des captages :
Périmètres de protection des captages
- Rapprochée

Etude ruissellement
- Zones à risques crues torrentielles et coulées de boues

Inscriptions graphiques
- Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Patrimoine végétal et paysagé
- Zones humides avérées - CEN, Département, SAGE et inventaire
- Espace boisé classé
- Bois, Bosquets
- Pelouses sèches (source : CEN)
- Patrimoine végétal et paysagé
- Zone non aedificandi
- ER Equipements/aménagements
- ER Mixité sociale
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Périmètre de hameau
- Vergers
- Terres d'intérêt Viticoles
- Périmètre d'implantation
- Bande tampon 300m – Loi Montagne
- Linéaire commercial
- Haies à préserver ou à créer
- Recul obligatoire de 5m par rapport aux voies et aux emprises publiques
- Arbre remarquable
- Patrimoine local
- Fôret sous regime forestier

Patrimoine :
- Monuments historiques
- AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques
- AC2 - Sites classés et inscrits
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- Site Unesco Chaine des Puys et Faille de Limagne
- Zone Tampon Site Unesco

Gabarit :
- Bâtiments remarqués
- Bâtiments
- Bâtiments agricoles
- Parcelles cadastrées
- Terrains de sport
- Cimetières
- Cours d'eau issus de la BD Topo
- Surfaces en eau

Zonages réglementaires des plans de prévention des risques :
- Interdiction
- Prescription

PPR	Zones de prescription	Zones d'interdiction
PPRI Bassin de l'Auzon	ZRFa, ZRFc	ZRF, ZRC
PPRI Bassin de la Veyre	O1, O2, R1, R2	R3, R3c
PPRI Val d'Allier Clermontois	O	Ru, Rd, R
PPRI Val d'Allier Issoirien		
PPRI Agglomération clermontoise	O, Or	Rfu, Ru, Vd, V

Liste des emplacements réservés

Numéro	Libellé	Surface en m2	Bénéficiaire
251	ER - Aménagement carrefour	5202	la commune
252	ER - Aménagement d'un cheminement doux	1990	la commune
253	ER - Chemin piéton le long de l'Allier	1840	la commune
254	ER - Aménagements sécuritaires le long de la RD 81	387	la commune
255	ER - Continuité de la liaison piétonne entre la rue du Moulin et la route de Clermont	300	la commune
256	ER - Elargissement de voirie ,aménagements paysagers et sécuritaires (cheminement doux)	240	la commune
257	ER - Elargissement de voirie ,aménagements paysagers et sécuritaires (cheminement doux)	241	la commune
259	ER - Réalisation d'un cheminement doux	341	la commune
260	ER - Elargissement de voirie ,aménagements paysagers et sécuritaires (carrefour)	279	la commune
261	ER - Elargissement de voirie ,aménagements paysagers et sécuritaires	405	la commune
264	ER - Elargissement de voirie ,aménagements paysagers et sécuritaires (cheminement doux)	424	la commune
265	ER - Elargissement de voirie ,aménagements paysagers et sécuritaires (cheminement doux)	475	la commune
267	ER - Elargissement de voirie ,aménagements paysagers et sécuritaires (cheminement doux)	2259	la commune
268	ER - Elargissement de voirie ,aménagements paysagers et sécuritaires (cheminement doux)	1748	la commune
269	ER - Elargissement de voirie ,aménagements paysagers et sécuritaires (carrefour)	2998	la commune
270	ER - Elargissement de voirie ,aménagements paysagers et sécuritaires (cheminement doux)	1151	la commune
271	ER - Elargissement de voirie ,aménagements paysagers et sécuritaires (cheminement doux)	52	la commune
272	ER - Elargissement de voirie ,aménagements paysagers et sécuritaires (cheminement doux)	446	la commune
273	ER - Elargissement de voirie ,aménagements paysagers et sécuritaires (carrefour)	646	la commune
274	ER - Elargissement de voirie ,aménagements paysagers et sécuritaires (cheminement doux)	2968	la commune
275	ER - Elargissement de voirie ,aménagements paysagers et sécuritaires (cheminement doux)	2010	la commune
276	ER - Elargissement de voirie ,aménagements paysagers et sécuritaires (cheminement doux)	2607	la commune
277	ER - Aménagements sécuritaires le long de la RD 81	826	la commune

Liste du patrimoine

Numéro	Type de patrimoine	Libellé
332	Patrimoine local	Ruine

Liste des bâtiments en changement de destination

N

0 250 500 m

Sources : IGN, Even, Citadia, EDIGEO janv 2020

Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20230904-DE-23-100-PJ2-DE
Date de télétransmission : 04/09/2023
Date de réception préfecture : 04/09/2023